

Nom

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
22 mai 2014	22 mai 2014	2014-001188

1. Intitulé du projet

Implantation de 5KW de pico-hydroliennes sur une pile de pont (rivière la Vienne -Commune de Châtellerault) 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire 2.1 Personne physique

Prénom

2.2 Personne morale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Dénomination ou raison sociale

JAMES Nicolas - chargé d'affaires petit hydrolien

RCS / SIRET 530 056 324 000 29 Forme juridique SARL

Ecocinetic

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la	
production d'énergie	Projet d'implantation de 2 hydroliennes au fil de l'eau, d'une
hydroélectrique.	puissance nominale de 2,5 kW chacune
Installations d'une puissance	
maximale brute	
totale inférieure à 500 kw	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet réalisé dans le cadre de l'AMI Poitou-Charentes "énergies fluvio-marines" et du partenariat entre la société EcoCinetic, développeur d'hydroliennes et la Communauté de Communes du Pays Châtellerault, impliquée dans la démarche Cit'ergie.

Le projet consiste à implanter 4 rails sur une pile de pont (rivière la Vienne), le long desquels viendront coulisser 2 pico-hydroliennes flottantes. L'installation ne nécessite pas de génie civil: le profil de la rivière n'est pas modifié, l'installation est au fil de l'eau et ne nécessite pas de barrage.

Ce projet est à but pédagogique, l'installation étant un démonstrateur de la technologie.

L'énergie électrique produite sera utilisée en autoconsommation partielle par les locaux des services techniques de la ville, situés à proximité.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet est une réalisation pilote qui a pour objectif de démontrer la faisabilité et la rentabilité de ce type d'installation en zone fluviale. Il a pour objectif de démontrer les atouts écologiques et économiques de l'hydrolien fluvial.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement: il mêle à la fois les problématiques liées au développement des énergies renouvelables sur les territoires et au respect de la continuité écologique/protection des milieux aquatiques.

Après avoir réalisé 2 installations en 2011 sur des sites estuariens, Ponton d'honneur de Bordeaux et quai de la Libération à Tonnay Charente (zone Natura 2000), ce projet sera une première mondiale en zone fluviale.

Ce projet a pour objectif de montrer la détermination de la région Poitou-Charentes et du gouvernement français à s'engager dans une transition énergétique durable et respectueuse de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se réalisera en 2 phases: 1) Pose des pico-hydroliennes (EcoCinetic)

2) Réalisation de la partie électrique (INEO Atlantique)

1) Phase 1: L'installation des pico-hydroliennes s'effectue en 1 journée. Elle nécessite le recours à une petite barge grue de 40 cm de tirant d'eau. La barge permettra d'acheminer le matériel sur site, elle sera mise en place au pied de la pile durant cette opération. Les rails sont simplement fixés par cerclage autour de la pile.

Des moyens de manutentions sanglés sous le tablier du pont seront positionnés pour assurer le matériel durant cette phase.

2) Phase 2 : Le raccordement électrique

Cette phase ne demande aucune intervention au niveau de la rivière. Les câbles de raccordement sont acheminés, en aérien, via la passerelle du pont jusqu'au point de raccordement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les pico-hydroliennes sont flottantes et fonctionnent au fil de l'eau. Les modules suivent les variations de hauteur d'eau en fonction des saisons grâce au caisson flottant positionnée au dessus de la turbine. Les modules coulissent le long des rails situés sur la pile.

La partie immergée des pico-hydroliennes fait 0,5 m2 de surface balayée. Gràace à la petite taille de l'installation, le passage de tout corps étranger se fait facilement, il n'y a pas d'obstacle à l'écoulement des crues. Grâce à leur faible vitesse de rotation (entre 20 et 100 tr/min) le passage des poissons ou d'embâcles n'est pas gêné.

La partie électrique (génératrice) est située dans un caisson fermé, au niveau de la partie flottante. L'accès à cette partie par des animaux (oiseaux, poissons) est impossible.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
Avis de la DDT 86 précisant que	e ce proiet ne rentre pas da	ans les disc	ositions du	u code de			
l'environnement et qu'il n'est à f		•					
·	•	·					
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est r	empli					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les u	nités de mesu	re utilisées		
Grandeu	rs caractéristiques			Valeur			
Dimension des modules pico-hy	ydrolien:						
longueur: 2,50m							
hauteur: 1,55m							
surface immergée: 0,5 m2							
4.6 Localisation du projet							
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	long 0° 33	2' 30 5" E	Lat 46° 40'	/2 2" N		
d'implantation							
Pile de pont SNCF désaffectée rivière la Vienne	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et						
Commune de Châtellerault	Point de départ :	Long°_	'"	Lat ° ' "			
	Point d'arrivée :	Long°_	_'_"_	Lat °	'"_		
	Communes traversées :						
	Chatellerault						
4.7 S'aait-il d'une modification/extensio	on d'une installation ou d'un ouvre	age existant ?	, (Oui lu	Non X		
_	4.7 3 agn-ii a the modification/extension a the installation of a th obviage existant?						
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact? Oui Non							
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au					V		
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non X							
Si oui, de quels projets se compose le	programme ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. 30	CHISIDIII		ironnementale de la zone d'implantation envisagée				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?							
quel est los age del del sols sol le lieu de volle projet .							
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme s sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	Oui		Non	X
Si oui, intitulé et date							
d'approbation : Précisez le ou les							
règlements applicables à la zone du projet							
la zono do projer							
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation	Oui		Non	Х
5.2 Enjeux environnementaux	dans I	a zone	d'implantation envisagée :				
	, par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations dispe	onibles s	sur le s	ite inte	ernet
imp.//www.developpemem-c	<u> aurubii</u>	e.gouv					
			·				
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle	Oui		Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique,	Oui		Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale		Non	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?		Non X	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?		Non X	Lequel/Laquelle ?				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc		Non X	Lequel/Laquelle ?				

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		×	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou	x		PPR: Plan de Prévention du Risques d'inondation Vallée de la Vienne
approuvé?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		x.	
dans une zone de répartition des eaux ?		×	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		×	
dans un site inscrit ou classé ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		x	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines (de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		x	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	x		crues exeptionelles éventuelles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x x	
Commodités de voisinage	Est-il source de			
	bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs?		x	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	
	Est-il concerné par des vibrations ?		x	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x x
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	x
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
Le pico-hydrolien est une technologie respectueuse de l'environnement et est une alternative
énergétique durable. Les hydroliennes se distinguent des installations hydrauliques classiques de part leur fonctionnement
au fil de l'eau et de part leur faible impact environnemental. Les ingénieurs Ecocinetic ont
développé une hydrolienne unique, adaptée aux milieux aquatiques. La forme des pâles, la faible
vitesse de rotation, et l'installation/maintenance facile sont les atouts de la technologie. De part leur petite taille, l' installation des pico-hydroliennes et leur exploitation se font:
- sans création d'une chute d'eau, sans génie civil, sans modifier le profil du cours d'eau, sans risquer
la création d'obstacle à l'écoulement des crues, sans gêner la vie aquatique, sans provoquer
d'accumulation sédimentaire, sans émission de GES, sans gêner les usagers/riverains.
Aux vues des caractéristiques du site d'implantation, l'installation de ces unités de petites puissances, au niveau de la pile de pont, semble être dispensé d'une étude d'impact.
Les avis apportés par la DDT 86 et le ministère de l'environnement sont en accord avec cette auto-
évaluation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Etude incidence Natura 2000 réalisé pour l'installation de Tonnay Charente Photo de la turbine - installation de Tonnay Charente Avis de la DDT 86

9. Engagement et signature

		7. Engagement et signature
Je certifie su	ır l'honneur l'exactitude d	les renseignements ci-dessus X
Fait à	La Rochelle	le, 22/05/2014
Signature		Eco Cinetic Eco conception - Energies marines LA ROCHELLE N° Siret: 530 056 324 000 11 - Sarl EDIE www.ecocinetic.fr contact@ecocinetic.fr

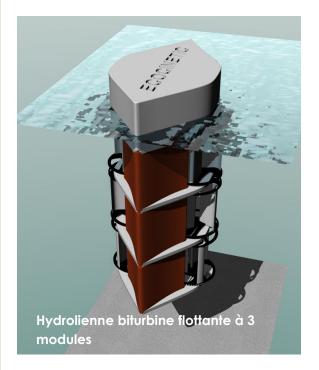
NOTRE SAVOIR FAIRE

EcoCinetic a acquis une expérience incomparable dans la gestion des projets d'implantation d'hydroliennes partout dans le monde.

Cohérence, participation, implication des acteurs locaux sont les leitmotive de tous les projets menés par la société.

NOS MISSIONS

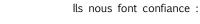
- étudier le meilleur emplacement pour l'implantation des hydroliennes et leur système d'ancrage, grâce à une expertise acquise... au fil de l'eau,
- évaluer le potentiel d'énergie hydrocinétique d'une zone géographique donnée,
- faire une projection des puissances moyennes prévisibles au fil des mois,
- étudier la chaîne de conversion électrique et le mini réseau de distribution adapté au site







1 rue Jean Torlais Pôle Ecoactivités 17000 La Rochelle – France Tel: +33(0) 5 46 07 17 81 Email: contact@ecocinetic.fr





















Valorisez les ressources de votre territoire

Depuis 2007 et le Grenelle de l'Environnement le gouvernement français a mis en place une politique énergétique ambitieuse. Pour 2020, l'objectif est d'amener la part des énergies renouvelables à 23% dans la consommation totale d'énergie finale.

En 2011, la France accusait déjà un retard, la part des énergies renouvelables atteignant 13,1 % *(source : INSEE).* Même si l'éolien et le solaire sont des technologies améliorables, elles font souvent face à des problèmes d'insertion paysagère et d'occupation d'espace. Elles ne pourront donc pas couvrir, à elles seul, tous les besoins.

Le petit hydrolien apparait comme une alternative fiable et économique permettant de compléter et de varier le mix énergétique français.

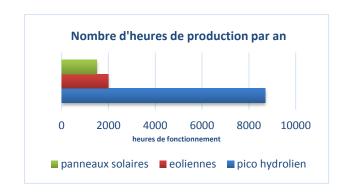
UN LEGS POUR LES GENERATIONS A VENIR

EcoCinetic développe, commercialise et installe des hydroliennes au fil de l'eau, destinées à être installées dans des centaines de milliers d'endroits : fleuves, rivières, canaux, estuaires, passes d'atoll et le long des littoraux côtiers.

Cette technologie innovante permet la production d'une électricité d'origine renouvelable à partir de l'énergie des courants. Les pico-hydroliennes assurent jour et nuit une production électrique peu coûteuse, prédictible et proche des lieux de consommation.

Grâce à leur faible encombrement et à leur conception modulaire, les pico-hydroliennes s'adaptent à la plupart des cours d'eau, dès 70cm de profondeur.





UN INVESTISSEMENT RENTABLE

Fabrication industrielle et optimisation technique font du petit hydrolien l'une des technologies de production d'électricité la moins coûteuses. Selon la vitesse du cours d'eau le prix de revient du MWh produit se situe entre 40 et $150 \in {}^{(*)}$

Que l'on vise une production de proximité pour de l'autoconsommation ou la revente d'électricité à un réseau existant, l'hydrolien au fil de l'eau s'impose comme un investissement raisonné.

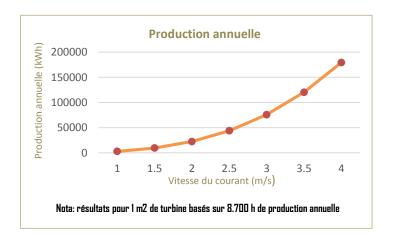
 $^{(\circ)}$ Pour des vitesses de courants comprises entre 1,2 et 2m/s

UNE ECO-TECHNOLOGIE

Les pico-hydroliennes EcoCinetic sont conformes aux dispositions européennes en matière de protection des cours d'eau. Elles disposent en outre d'un ratio énergétique exceptionnel.

L'installation et l'exploitation des pico-hydroliennes se font dans un respect total de l'environnement :

- sans nécessiter la création d'une chute d'eau,
- sans modifier le profil des cours d'eau,
- sans risquer la création d'obstacles à l'écoulement des crues,
- sans gêner la vie aquatique, faune ou flore,
- sans empêcher la migration des poissons,
- sans provoquer d'accumulation sédimentaire,
- sans émission de GES,
- sans gêner les usagers ni les riverains.



UNE TECHNOLOGIE EFFICIENTE

EcoCinetic a conçu une turbine efficiente, à rotation lente et disposant d'un excellent rendement. Elle est dotée d'une génératrice basse vitesse étanche et à entrainement direct.

EcoCinetic a développé un produit robuste et simple, dont l'installation ne nécessite pas de lourds travaux, réalisable par des entreprises locales. Sa maintenance est minime et ne nécessite pas le recours à des spécialistes.

La société propose des modules monoturbine ou biturbine d'une puissance variant de 1 à 10 kW. Les modules permettent de composer, par assemblage, des ensembles de plus grandes puissances.

POLYVALENT ET ADAPTABLE A DE NOMBREUX SITES, DES 70 CM DE HAUTEUR D'EAU

Une richesse pour les collectivites

En plus des aspects environnementaux, le recours à l'énergie des hydroliennes présente de nombreux atouts tant sociaux qu'économiques :

- garantir un approvisionnement en électricité dans toutes les situations,
- développer les smart-grids et les réseaux locaux d'électricité,
- diversifier l'activité des entreprises locales et créer de l'emploi,
- réduire les factures d'électricité,
- créer un dynamisme territorial autour de la filière des Energies Fluvio-marines Renouvelables,...

PUISSANCE DE 1 A 10 KW PAR METRE CARRE INSTALLE

UN PRODUIT IMMEDIATEMENT OPERATIONNEL





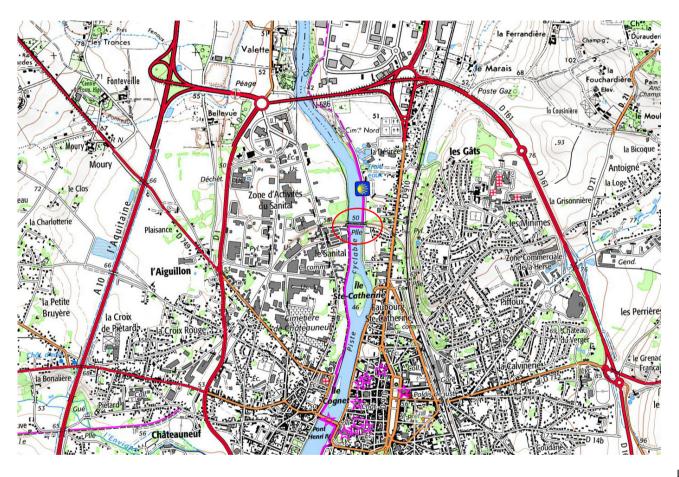
aerienne pont



Longitude : 0° 32' 30.5" E Latitude : 46° 49' 43.3" N



Pile SNCF Chatellerault

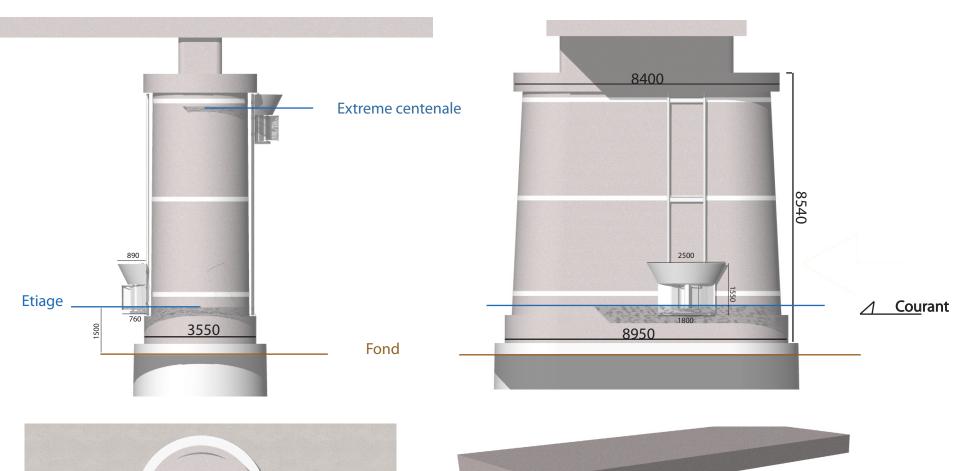


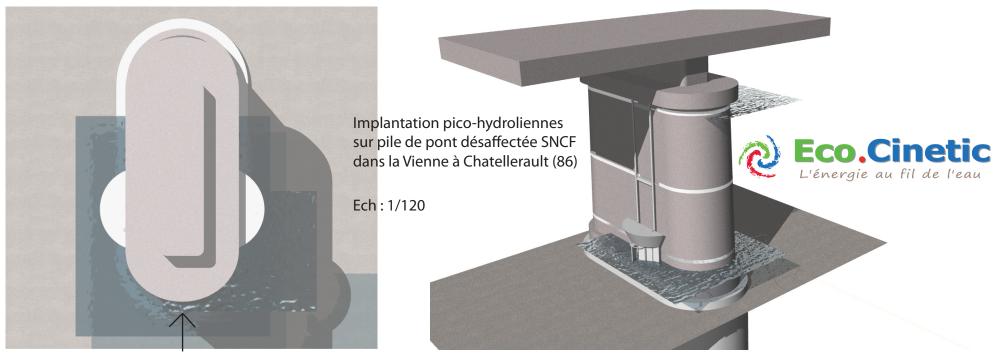
Longitude : 0° 32' 25.5" E Latitude : 46° 49' 40.4" N

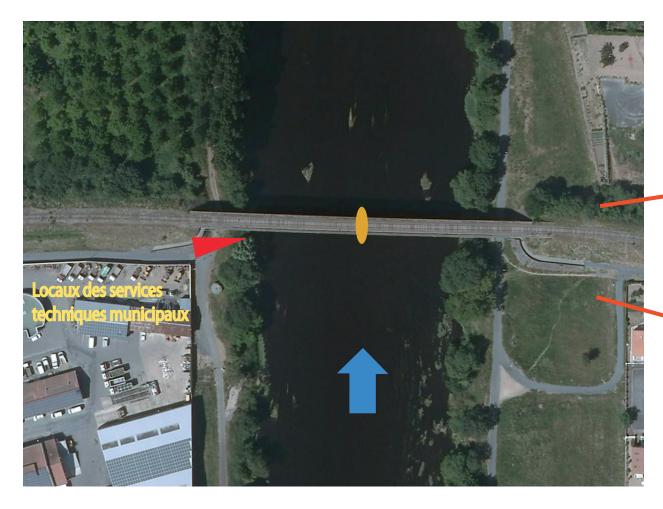




Longitude : 0° 32' 28.9" E Latitude : 46° 49' 37.0" N









Longitude : 0° 32' 30.5" E Latitude : 46° 49' 43.3" N



